Henri II, duc de Montmorency, fait prisonnier à la bataille de Castelnaudary, livrée contre les troupes royales, décapité dans la cour du Capitole à Toulouse, le 30 octobre 1632. Il avait trente-sept ans.

Le maréchal de Marillac, arrêté au milieu de son armée pour complot contre la vie du cardinal de Richelieu. Décapité le 10 mai 1632, en place de Grève.

Le baron de Luckner, maréchal de France, avait servi sous Frédéric II, pendant la guerre de sept ans. Quelque temps avant la Révolution, Luckner entra dans l'armée française, avec le grade de lieutenant-général. Il adopta les principes de la Révolution, fut nommé maréchal de France et, en 1792, chargé du commandement de l'armée du Nord. Il prit Menin et Courtrai et écrasa un corps autrichien près de Valenciennes. Mais il excita des soupçons, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, et décapité en 1794.

Philippe de Noailles, duc de Mouchy, maréchal de France, né en 1715. Gouverneur de Versailles depuis 1789. Il était auprès de Louis XVI, lors de l'insurrection du 20 juin 1792, et, maigré son grand âge, défendit son roi contre les outrages de la populace. Arrêté en 1794, il mourut sur l'échafaud, avec sa femme, Anne d'Arpajon.

Le maréchal Ney. — L'histoire de ce dernier est bien connue. Il fut fusillé le 7 décembre 1815, à l'âge de quarante-six ans.

— Les jours sont au plus court, le coucher du soleil a lieu à 3 heures 48 minutes ; à partir du 16 décembre ce coucher à lieu en retard d'une minute et au 7 janvier il se fait à 4 heures 4 minutes; mais jusqu'à cette date le lever du soleil a été aussi retardé ; le 13 décembre il se fait à 7 heures 35 minutes et le 7 janvier à 7 heures 43 minutes.

En apparence, le viel adage populaire : *A l'Sainte-Luceie, pu court djou, pu longue nutteie*, a sa raison d'être ; c'est le 13 décembre que le soleil se couche le plus tôt ; mais en fait, jusqu'au 25 décembre, les jours diminuent parce qu'ils ne sont pas allongés le soir d'un temps égal à celui dont ils sont raccourcis le matin, il ne s'en faut du reste que de deux minutes.

En somme, du 15 décembre au 15 janvier, les plus courts jours sont ceux où le temps est couvert et si le ciel était complétement serein pendant cette période, on n'apercevrait, pour ainsi dire, aucune différence dans la durée du jour.

— La fausse monnaie. — Il circule en ce moment dans le public une quantité énorme de pièces de cinq francs, toutes si parfaitement imitées, qu'il est très facile de s'y laisser prendre.

Ces pièces, dans la composition desquelles il entre un amalgame d'argent, de cuivre et d'étain, ont toutes les apparences de la pièce de cinq francs en argent; elles rendent même, lorsqu'on les laisse tomber ou qu'on les frappe contre un autre objet, le son argentin qui caractérise ces dernières pièces. Elles sont à l'effigie de Napoléon III et portent le millésime de 1870.

Ce qui peut aider à les reconnaître, c'est qu'au toucher elles sont douces et glissantes comme le sont les pièces en plomb, et elles laissent au doigt une assez forte odeur de plomb. Comme poids, elles sont inférieures aux pièces de 5 francs en argent; le ruban est un peu moins net que dans ces dernières. Les mots « Dieu protége la France » placés sur la tranche, sont légèrement empâtés, et les astérisques qui séparent chaque mot sont à peu près méconnaissables.

Les pièces fausses de 2 fr. qui circulent également en très-grand nombre doivent sortir de la même fabrique; on y retrouve, en effet, les mêmes défauts que dans les pièces de 5 fr., et le métal qui les compose est identiquement le même.

— Il circule à Marseille, depuis quelques jours, de fausses pièces en argent de 50 centimes. Elles sont frappées à l'effigie de Victor-Emmanuel, au millésime de 1867 et ont le même poids qu'une pièce ordinaire; elles sont recouvertes d'une légère couche d'argent. Il est difficile de les reconnaître à l'œil nu, mais avec la loupe la fraude est très apparente : l'effigie est très grossière et difforme.

—L'*Impartial du Loiret* nous apprend que trois jeunes gens de Bléneau, dont le plus âgé n'a que 22 ans viennent d'être arrêtés sous l'inculpation de fabrication et d'émission de fausse monnaie.

Depuis longtemps il circulait des pièces fausses de 1 fr. 2 fr. et 5 fr. L'éveil était donné. Les moules ont été saisis et le crime est avoué, mais on pense qu'ils avaient des complices éloignés. La justice informe.

— Un bien triste événement a attristé dans la journée d'hier les promeneurs d'Asnières, attirés par les beaux jours froids de la saison. Un cutter, monté par huit personnes, a coulé entre les ponts d'Asnières, vis-à-vis l'île de Neuilly. Sur les huit personnes qui montaient ce bateau de plaisance autres ont péri malgré les prompts secours que les mariniers d'Asnières sont venus leur porter.

Dans la soirée, les pêcheurs n'avaient encore retrouvé qu'un cadavre.

— Le commandeur Bugeja. — On écrit de Monaco à l'*Indépendance Belge* :

« On se préoccupe beaucoup des mouvements de jeu du commandeur Bugeja, connu sous la dénomination du *Maltais*, le seul qui, jusqu'à ce jour, ait réussi à enlever aux banques des sommes énormes.

« A ce sujet, je suis heureux de rectifier la nouvelle que je vous avais donnée il y a quelques temps. Voici exactement ce qui s'est passé :

» Dans la première partie de sa campagne à Monaco le commandeur Bugeja, avec son calme et sa tranquillité habituels, avait enlevé des sommes considérables.

» Mais un jour, voulant s'amuser à la roulette, le Maltais se départit de sa marche habituelle et perdit une quarantaine de mille francs, ce qui entama un peu ses derniers bénéfices.

» Mécontent de cette légèreté, mécontent surtout du refait entier du trente et quarante qui lui coûtait beaucoup trop cher, le lion de Monaco se retira à Nice, déclarant formellement qu'il ne jouerait plus un louis avant que l'administration n'ait consenti à rétablir l'assurance contre le refait, chose dont elle était sollicitée depuis longtemps par différents habitués.

» Ce fut fait huit jours après.

» Le célèbre joueur est alors rentré en scène, suivi de son armée de rouleaux, et, depuis cette époque, il a continué à combattre la banque avec un succès constant, lui faisant chaque jour un certain nombre de prisonniers.

» Par petites sommes, le commandeur Bugeja continue à faire à Monaco un trou qui s'élargit de plus en plus et qui fait prévoir le même succès qu'à Hombourg.

» Nous sommes d'autant plus heureux de pouvoir annoncer ce résultat que le redoutable lutteur joint une grande philanthropie à sa grande fortune et que, indépendamment d'établissements, de charité fondés à Malte et qui lui coûtent plus de cent mille francs par an, il associe les pauvres à son jeu et que chacun de ses bénéfices se chiffre par des aumônes considérables.

» Bonne chance à cet heureux *ponte !* »

Voici une bonne anecdote. — Il y a dix ans on vit un beau jour déballer au bois de Boulogne à Paris, un Anglais ultra-correct, menant avec une dextérité incomparable une paire de chevaux superbes attelés à une *carriole*. Quel était-il ? D'où venait-il ? Personne ne le connaissait. Les clubs interrogés restèrent muets, l'étranger ne s'était présenté dans aucun. Mystère ?

Les femmes surtout étaient bien intriguées. L'une d'elles, chic parmi les plus chic, Estelle Valcourt, fit si bien des pieds et des mains, des yeux surtout, qu'elle réussit à attirer l'attention de l'insulaire.

On lia connaissance. La dame était riche, bien posée : c'était une femme à hôtel et à huit-ressorts. Bref, elle invita l'Anglais à venir un soir prendre le thé chez elle.

Après s'être un peu fait prier, pour la forme, notre homme accepte. Il arrive, on cause, tendrement, on prend le thé avec beaucoup de sucre, et les confitures mangées :

— Vous savez que j'en rêve de vos chevaux, mon ami, dit tendrement la belle Estelle à l'Anglais impassible.

— Ils vous plaisent, ma chère, prenez-les. Ils sont à vous !

— Bien vrai ! Vous êtes un ange, laissez-moi vous embrasser !

— Oh ! il n'y a pas de quoi ! continua-t-il sans sourciller. C'est vingt-cinq mille francs les deux. Mon maître, lord Stockwell, qui m'a envoyé les vendre en France, m'a dit de ne pas les laisser à moins.

Puis, après une pause :

— Madame verra ce qu'elle juge à propos de donner pour l'écurie !

CHRONIQUE JUDICIAIRE

M. Wittersheim a reçu de M. Maurice Joly assignation à comparaître samedi prochain devant une des chambres correctionnelles du tribunal de 1re instance de la Seine, pour s'entendre condamner à l'insertion d'une réponse du demandeur à certain passage du rapport de M. Daru sur les actes du gouvernement de la défense nationale, rapport publié dans les colonnes du *Journal officiel*. M. Maurice Joly, qui se prétend calomnié par le rapport dont il s'agit, avait adressé précédemment à M. Wittersheim une simple sommation, à laquelle ce dernier, sur l'avis du ministère de l'intérieur, avait refusé d'obtempérer.

—

Nous lisons dans le *Sémaphore* :

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. l'abbé Magnan, aumônier du lycée de Marseille et rédacteur du journal le *Citoyen*, intente un procès en diffamation au rédacteur de la *Jeune République* et demande 10.000 francs de dommages-intérêts. Nous apprenons que le rédacteur de la *Jeune République* vient de faire citer à son tour M. l'abbé Magnan, pour divers articles parus dans le *Citoyen* et lui demande 20,000 francs de dommages-intérêts. A la suite de la demande reconventionnelle formée par M. Léo Taxil, cette double affaire viendra le 3 janvier devant la 7e chambre du tribunal civil, présidée par M. Giraud.

Nouvelles du soir

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier du *Journal de Roubaix*).

Paris, 17 décembre.

M. le duc d'Aumale fait démentir la nouvelle publiée ces jours derniers par *Le Figaro* relativement au discours qu'il aurait adressé à ses collègues du conseil de guerre chargé de juger le maréchal Bazaine. C'est M. Langel, secrétaire de M. le duc d'Aumale, qui est allé lui-même au *Figaro* déclarer que le président du conseil n'avait pas prononcé le discours qui lui avait été attribué.

Une dépêche de Toulouse nous annonce la mort du général Soleille. Il était âgé de soixante-sept ans. C'est chez son beau-père, le général de La Hisse, que le général Soleille est mort.

Paris, 17 décembre, 2 h. soir.

Le projet sur la librairie déposé hier à l'Assemblée par le Ministre de la Justice, tend à imposer, comme autrefois, un brevet aux libraires.

Elections. — Département du Finistère, chiffres définitifs : MM. Swiney, 62,000 voix ; Leguen, 42,000.

Londres, 17 décembre. — Un ouragan violent a éclaté dans le Nord de l'Angleterre. Les télégraphes sont interrompus, les dégâts ont été énormes. Une tour qui s'est écroulée à Sheffield a tué sept personnes et blessé une trentaine.

Beaucoup de cheminées ont été renversées, des toits ont été enlevés, plusieurs églises ont souffert.

COMMERCE

Avis divers

Londres, 13 décembre. — *Laines* : (Avis de M. Paul Pierrard, courtier. — La 5me et dernière série d'enchères de laines coloniales a commencé le 27 novembre sur ce marché, et s'est terminée seulement aujourd'hui, les brouillards ayant interrompu le travail mercredi et jeudi derniers.

Les nouveaux arrivages déclarés s'élevaient à :

18,668 balles d'Australie.
29,200 » du Cap de Bonne-Espérance.
ensemble 47,868 » des Colonies.

On a offert dans les catalogues les quantités suivantes :

13,027 balles Sydney.
7,038 » Port-Philippe ;
1,246 » Adelaïde ;
183 » V. Diémen ;
489 » Swan River ;
11,727 » Nlle Zélande ;
27,223 » Cap de Bonne-Espérance.

60,933 balles de laine coloniale.

Ces chiffres indiquent que 15,065 balles d'Australie provenaient des anciens arrivages réservés pour cette occasion, et que 2,000 balles du Cap n'ont pas été offertes à ces enchères.

A l'ouverture, les cours des Australie étaient généralement fermes, et ceux des Cap marquaient une baisse moyenne de 1 denier.

Dans la première huitaine, l'offre de laines diverses d'Australie en seconde main, dans une proportion plus grande qu'on ne l'attendait, a produit une réaction de 1/2 à 1 denier sur les qualités à carde de toutes provenances, et quelquefois aussi, sur quelques genres peignables plus ou moins défectueux. Mais dans la seconde période des ventes, les laines à peigne devenant plus rares, le cours se sont raffermis. Les Cap propres au peigne ont suivi le même mouvement, et se sont vendues tout aussi cher qu'aux enchères précédentes.

Le concours des acheteurs anglais a été très-nombreux, mais celui des étrangers est resté bien au-dessous de la moyenne. On a surtout remarqué l'inaction de l'Allemagne et de la Belgique. Presque toutes les maisons françaises de commission étaient représentées ; mais la fabrique n'a envoyé que peu d'acheteurs.

Sur le choix des laines, on peut dire qu'il comprenait les derniers restes de la campagne d'Australie, dans lesquels dominaient les genres défectueux et impropres au peigne. Les arrivages de l'*Est* du *Cap de Bonne-Espérance*, étaient bien composés pour la carde ; mais il n'y avait guère de toisons de l'*Ouest* à mèche longue et peignable.

On estime que l'exportation a enlevé environ 18,000 balles dont la presque totalité est pour la France.

Il est probable que le résultat de cette 3me série, qui n'a pas attiré le concours habituel de l'exportation, décidera les importateurs à revenir à l'ancienne organisation de quatre séries d'enchères pour l'année prochaine. L'ouverture de la 1re vente est fixée au 12 février 1874.

Cours du Change de la Bourse du 12 courant. — Paris, courts jours 25.32 1/2 à 25.37 1/2, de 3 mois 25.67 1/2 à 25.73 1/2.

Havre, 15 décembre. — *Cotons.* — Nous commençons la semaine avec une bonne demande de filature : les vendeurs écoulent toujours volontiers, en général, et il y a une certaine facilité dans les cours, pour Les Georgie surtout, et l'on fait du très ordinaire de cette sorte, de 101 à 102 fr. les cotons de l'Inde, Bengale et Surate, donnent lieu à assez d'affaires, à prix soutenus pour beaux cotons. A livrer, les cours sont soutenus aussi, mais avec peu de mouvement. On n'a noté que du fully low middling Louisiane, en mer, à 107 fr. et du même classement en Georgie, aussi en mer à 102 fr. 50. Il n'est toujours pas question de terme.

Les ventes notées à quatre heures vont à 1,682 fr.

Laine. — En petite demande, sans variation dans les cours. On a seulement noté 25 b. Montevideo suint, à 230 fr.

Une délibération du Conseil municipal de date du 6 février 1872, porte fixation d'un tarif de droits de voirie. Ce tarif, approuvé par le préfet le 20 mars 1872, a été rendu exécutoire à partir du 1er mai 1872.

En voici un extrait :

OBJET DE LA DEMANDE	Saillies autorisées	Base du droit à Percevoir	Droit
Autorisation de voirie	....	droit fixe	2.00
Badigeonnage ou lavage de façade de maison, construite depuis plus d'un an	....	mètre carré	1.00
Baldaquins ou marquises (1)	0.80	surface couverte	1.00
Bancs en bois (2)	0.50	mètre courant	5.00
Charrettes à bras ou brouettes (3)	....	ch. j. nuit ou fract.	0.15
Dérrotoir	0.16	chaque	2.00
Emplacement occupé par des matériaux (4)	....	mètre carré par jour	0.05
Embranchement pour conduites d'eaux ou de gaz	....	mètre courant par jour	0.20
Enseigne en bande	0.16	mètre courant	2.00
Faalage laissant au moins 2 mètre de trottoir	....	mètre carré par jour	0.10
Jalousies	0.16		2.00
Lanterne ou transparent en forme d'applique, globes d'éclairage (6)	0.60		4.00
Marchandises et objets de toute nature (7)	....	au mètre carré par jour ou fraction	0.10
Montre en saillie	0.16	mètre courant	3.00
Ceinture de façade à l'huile, y compris lavage	....	mètre carré	0.05
Pieux pour barrage de rue (8)	....	chaque par jour	2.00
Rulies pour monte-charge (9)	....	chaque	3.00
Portes en saillie	0.16	chaque	2.00
Tables de 0,70 c. de côté, au plus, avec 4 chaises au plus (10)	....	chaque par mois	2.50
Tableaux, enseignes, attributs, reliefs,			
Cadrans, etc.	0.16	chaque	2.00
Emplacement occupé par les ventes	....	mètre carré par jour ou fraction	0.25
Voitures stationnant sur la voie publique, le jour (11)	....	mètre carré par jour ou fraction	0 20
Voitures stationnant sur la voie publique la nuit (11)	....	mètre carré par jour ou fraction	0.20

(1) Ne peuvent excéder le trottoir.
(2) Interdits dans les rues au-dessous de 15 mètres.
(3) Doivent être éclairées la nuit.
(4) Ne pouvant dépasser ni le trottoir, ni 1 m. 50.
(5) Sans l'indemnité pour repavage.
(6) 0,50 pour la grande voirie.

Demi-ouvrier papetier

On demande, à l'imprimerie de ce journal, un **demi-ouvrier papetier.**

BUREAU DES POSTES DE ROUBAIX

HEURES DE LEVÉES DES BOITES.

Boîte du bureau : à 9 heures du matin pour les lignes de Calais, Angleterre, Lille, Tourcoing, Tournai, — à 11 h. 50 du matin, pour Paris, Lille, Tourcoing, Belgique, — à 4 h. du soir, pour Lille, Walincourt, Tourcoing, Gand, Courtrai, — à 5 h. 15 du soir, pour Paris et Erquelines, — à 8 h. 50 du soir, pour Paris, Lille, Tourcoing, Angleterre, Belgique.

BOITES SUPPLÉMENTAIRES	LEVÉES 1ère	2e	3e	4e	5e
Rue de l'Alouette	8 h. 10	10 h. 40	3 h. 10	4 h. 25	7 h. 40
La Gare	8 h. 15	10 h. 45	3 h. 15	4 h. 30	7 h. 45
Rue de Blanchemaille	8 h. 25	10 h. 50	3 h. 25	4 h. 40	7 h. 55
Rue de Tourcoing	8 h. 35	11 h.	3 h. 30	4 h. 50	8 h.
Rue Pellart	8 h. 40	11 h. 10	3 h. 40	4 h. 55	8 h. 10
Rue des Lignes	8 h. 50	11 h. 20	3 h. 50	5 h. 05	8 h. 20
Rue du Galon-d'Eau	8 h. 10	10 h. 40	3 h. 10	4 h. 25	7 h. 40
Place de la Liberté	8 h. 15	10 h. 45	3 h. 15	4 h. 25	7 h. 45
Place St-Elisabeth	8 h. 35	11 h.	3 h. 35	4 h. 50	8 h. 05
Barque d'Or	8 h. 45	11 h. 15	3 h. 45	5 h. 40	8 h. 15
Rue des Fabricants	8 h. 50	11 h. 20	3 h. 50	5 h. 05	8 h. 20
Place de la Mairie	8 h. 40	11 h. 15	3 h. 45	5 h.	8 h. 15

Les dimanches et jours fériés la dernière levée des boites supplémentaires n'a pas lieu.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 54e livraison (18 décembre 1873). — Texte : La fille aux pieds nus, imité de l'allemand, par J. Goudrault. — Les diamants du Cap de Bonne-Espérance, par L. Rousselet. — En congé, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — La Girafe, par Th. Lally. — Les traineaux, par P. Vincent. — L'heure des enfants, par J. Girardin. — Oberkampf, par Eug. Muller.

Dessins par Vautier, A. Marie, Emile Bayart, Sellier, etc.

Bureaux à la librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans mélicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE.

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine gorge, haleine, voix, des bronches vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, etc.. etc.

L'heureuse guérison de S. S. le Pape.

« Rome, 21 juillet. — La santé du Saint-Père est excellente ; elle l'est surtout depuis que, s'abstenant des remèdes, il fait presque exclusivement usage de l'excellente *Revalescière du Barry*, qui a opéré sur sa personne des effets surprenants. »

(*Gazette du Midi*, Marseille.)

Cure N° 78,364.

M. et Mme Léger, de *Maladie de foie, dizrrhée, tumeur et vomissements*

Cure N° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'*Epuisement* complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans ; la *Revalescière* l'a rajeuni. « Je prêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil.; 2 fr. 25 ; 1/2 kil.; 4 fr.; 1 kil.; 7 fr.; 12 kil.; 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes de 4,7 et 60 fr. La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2fr. 25 centimes ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste : les boîtes de 32 et 60 fr. (*franco*) — Dépôt chez MM. Coille, pharmacien, et Morelle Bourgeois, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, à Paris.

4095 b.

BRULEUR AUTOGÈNE

BREVETÉ S. G. D. G.

BONNAVE-DELANNOY

Rue Nain, 3, ROUBAIX

Lampes au Gaz liquide, brûlant sans verres ni mèches, seul éclairage capable de rivaliser avec le gaz, donnant le pouvoir éclairant du bec papillon, plus économique que le gaz. Cette lampe est portative, ne nécessite aucune installation. Employée avec succès dans les premières usines de Lyon.

Nous appelons particulièrement l'attention des chefs d'atelier sur notre lampe n° 1, dite d'*atelier*. Cette lampe réunit tous les avantages recherchés depuis si longtemps : la solidité et le bon marché; supprime, en outre, l'entretien quotidien que nécessitent les lampes à pétrole, schiste ou huile, le liquide contenu dans le récipient pouvant éclairer deux semaines sans qu'il soit besoin de le regarnir. La disposition particulière de ce modèle double le pouvoir éclairant, se récipient étant disposé de manière à former réflecteur. 5077

Nouvelle Encre
J. Gardot à Dijon.
noire en écrivant, n'oxydant pas les plumes, n'épaississant pas
Nouvelle Encre violet noir
copiant même un mois après l'écriture.
chez tous les Papetiers.

Dépôt à la *Librairie Alfred Reboux.*

Bourse de Paris du 16 décembre

VALEURS	Clôture	Cl. précéd.	Baisse	Hausse
A TERME				
3 0/0	58.37	59.20	» »	0 07
5 0/0 1871	93.40	93.37	0.02	» »
5 0/0 1872	93.55	93.52	0.02	» »
B. de France	43.90	43.80	10. »	» »
B. de Paris	1080	4078.75	1.25	» »
Foncier	820. »	817.50	2.50	» »
Mobilier	332.50	332.50	» »	» »
Générale	537.50	537.50	» »	» »
Est	» »	493.75	» »	» »
Lyon	» »	885. »	» »	» »
Midi	» »	» »	» »	» »
Nord	» »	» »	» »	» »
Orléans	832.50	832.50	» »	» »
Ouest	» »	» »	» »	» »
Gaz	712.50	711.25	1.25	» »
Suez	422.50	421.25	1.25	» »
5 0/0 Italien	6135	61.80	» »	0.45
Espagnol	366.25	366.25	» »	» »
Lombards	376.25	380. »	» »	3.75
Autrichiens	755. »	757.50	» »	2.50
COMPTANT				
3 0/0	58.15	59.02	» »	0.15
5 0/0 Ibéré	93.10	93.10	» »	» »
5 0/0 non-lib.	93.30	93.17	0.12	» »
4 1/2 0/0	84.15	84.50	» »	0.35
Morgan	515. »	513.75	1.25	» »
Ville 1869	295. »	290. »	» »	0.50
1871	255.50	256. »	» »	0.50
Obl. 3 0/0 Est	270. »	270. »	» »	» »
» Lyon	280 »	278. »	2. »	» »
» Midi	278.50	279.75	» »	1.25
» Orléans	283 75	283.25	0.50	» »
» Vendée	229. »	» »	» »	1. »
Orléans à Ch.	227.50	230. »	» »	2.50
Ouest. Rouen N.	220. »	220. »	» »	» »
» » (Sud)	205. »	200. »	5. »	» »
BANQUE				
3 0/0 Esp. Int.	14 5/16	14 7/16	» »	1/8
3 0/0 Esp Ext 69	17 3/16	17 5/8	» »	1/8
5 0/0 Turc	47.25	47.30	» »	0.05
5 0/0 Péruvien	65 3/4	66 5/16	» »	9/16
Immobilière	» »	» »	» »	» »

MATIÈRES D'OR, ET D'ARGENT,

Or en barr. à 1000/1000 ; le k. 3,434 fr. 44 c.	10	a	0/00 pme
fr (pièces de 20 fr.)	1 1,2	a . .f.	0/00 pme
A. en barre a 1000/0000 ; le k. 218 fr 88 c.	12 .f.	a 15 .f.	0,00 pme
Ducats de Holl. et d'Aut.	11 65	a 11 80	
Piastres a colonnes Ferdin.	5 25	a 5 50	
id. mexicaines	5 40	a 5 50	
Aigles d'Amérique (5 d.)	25 30	a 25 32 1/2	
Souverains Anglais	25 40	.f. a 25 32 1/2	
Banknotes	25 75	.f. a 25 85 .f.	
Dollars	5 17	.f. a 5 18 .f.	

ESCOMPTES

Banque de France	5 0/0 (sur avances 7 0/0
Id. d'Angleterre	5 0/0
Id. de Belgique	6 0/0

BONS DU TRÉSOR

1/2 0/0 de 3 à 5 mois — 5 0/0, de 6 à 11 mois. — 5 1/2 0/0, à un an.

CHANGES	A trois mois		A courte échéance	
Amsterdam	208 3/4	208 3/8	209 1/2	209 3/4 et 3 0/0
Hambourg	123 .f.	123 1/4	123 3/8	123 1/8 — 4 0/0
Berlin	369 .f.	369 1/2	369 1/2	370 .f. — 4 0/0
Francfort	211 .f.	211 1/4	211 1/2	211 1/2 — 4 0/0
Vienne	216 .f.	217 .f.	216 .f.	219 .f. — 4 0/0
Madrid	512 .f.	513 .f.	510 .f.	515 .f. — 4 0/0
Pétersbourg	341 .f.	342 .f.	333 .f.	347 .f. — 4 0/0
Londres	25 34 .f.	25 29 1/2	25 35 1/2	25 29 1/2 m 1 1/2
Belgique	1/4 p	3,5 p	3/16 .f. p	7/16 m 0 0/0
Italie	14 1/4	14 .f.	14 1/4	14 .f. p. — 5 0/0

BOURSE DE LILLE DU 16 DÉCEMBRE

FONDS DE L'ÉTAT

Rente 3 0/0	58 90
Rente 4 1/2	83 50
Rente 5 0/0	92 93 1/2
Emprunt 5 0/0 1872. 6350 payés	92 05

OBLIGATIONS DES VILLES.

Paris 1855-1860	415 ..
Paris 1865	445 ..
Paris 1869	290 ..
Paris 1871	256 ..
Lille 1860	90 75
Lille 1863	83 50
Lille 1868	416 25
Roubaix et Tourcoing	36 ..
Amiens	93 ..
Département du Nord	81 25

CHEMINS DE FER

Actions Nord	1036 ..
id. Lyon	887 50
id. Orléans	828 75
id. Lille à Béthune	300 ..
Obligations Nord	494 50
id. Lyon fusion anciennes	281 ..
id. Lyon fusion nouvelles	269 ..
id. Orléans	284 ..
id. Midi	278 25
id. Ouest 3 0/0	276 ..
id. Est 3/0 0	269 ..
id. Lille à Béthune	225 ..
id. Mines de Béthune	... ..
id. Lille à Valenciennes	215 ..

VALEURS LOCALES

Caisse de Lille, Verley-Decroix	550 ..
Caisse de Roubaix Decroix-Vernier,	503 75
Caisse d'escompte Pérot et Ce	600 ..
id. actions nouvelles 125 versés fr.	525 ..
Crédit industriel et de Dépôts du Nord	480 ..
Comptoir commercial Davilder et Ce	515 ..
Gaz de Wazemmes	1400 ..
Le Nord, assurances contre l'incendie	1431 25
Caisse Platel et Ce, act. de 500, 250 p.	510 ..

CHARBONNAGES

Auchy	550 ..
Azincourt	450 ..
Bruay	7500 ..
Bully-Grenay (le sixième)	1000 ..
Carvin	1925 ..
Courrières	22625 ..
Douchy	4250 ..
Escarpelle	2800 ..
Ferfay anc.	2025 ..
id. actions nouv.	2700 ..
Aniche douzième	.... ..
Lens	22150 ..
Meurchin porteur	1522 50
d. nominatif	.... ..
Liévin (Action libérée)	4900 ..
Vendin	1005 ..
Vicoigne et Nœux	15000 ..

COURS DES SUCRES ET DU 3/6 DE LILLE DU 15 DÉCEMBRE

SUCRES	Cote officielle	Cours comm.	Demande	Offres
Sucre indigène bon à 88 dito	67 50	....	....	....
— en pain, 1re Kil. n. l.	157 ..	....	....	....
Orsins	....	....	....	....
Kil betterave disponible	....	....	....	....
— — courant	....	....	....	....
— fin 1re qualité disponible	67 50	....	....	....
— courant	....	68	....	....
— Mélasse disponible	....	....	....	....
— à premiers	....	....	66	....
— — à derniers	....	....	....	66
— — à d'été	....	61	....	64
— à probable	....	....	....	....